# COMMENT FINANCER VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE

En fonction de votre statut, plusieurs dispositifs vous permettent d'obtenir un financement, total ou partiel, du coût de votre formation.

### **SALARIES**

- Compte Personnel de Formation CPF
- **❖** Le projet de transition professionnelle
- Conseil en évolution professionnelle CÉP
- \* Le plan de de développement des compétences....

https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-salaries/

Chaque salarié doit être informé, qu'il bénéficie tous les deux ans d'un entretien professionnel, consacré aux perspectives d'évolution, en termes de qualifications et d'emploi afin d'identifier les besoins d'accompagnement et/ou de formation.

### **NON SALARIES**

Toutes personnes qui exercent une activité non salariée (TNS) disposent d'un droit à la formation, chacun cotise à un organisme de formation. Si vous êtes inscrit à la Chambre de Métiers, vous dépendez de 2 Fonds d'Assurance Formation (FAF)

Attention ! En cas de double immatriculation (Chambre de Métiers et CCI), vous êtes obligatoirement rattaché au régime des artisans.

## DEMANDEURS D'EMPLOI

- Certificat de qualification professionnelle (CQP)
- Compte Personnel de Formation CPF
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)
- Contrat de professionnalisation...

 $\frac{https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-demandeurs-demploi/}{emploi/}$ 

Suivant votre projet professionnel de nombreux dispositifs existent et sont accessibles gratuitement aux demandeurs d'emplois. Actions de formation ouvertes aux demandeurs d'emploi, financées par la Région Occitanie et l'Europe. <a href="https://www.meformerenregion.fr/">https://www.meformerenregion.fr/</a>

# **DEMARCHE ET PRISE EN CHARGE**

- Rapprochez-vous de votre employeur ou de votre responsable formation
- \* Contactez votre conseiller Pôle emploi
- Contactez Amacoach

# Amacoach vous accompagne dans vos démarches administratives

Se former est aujourd'hui une priorité pour tous, la formation professionnelle est à la fois un levier social et un levier de compétitivité. Vous souhaitez développer vos compétences ? Entrer ou vous réinsérer sur le marché du travail ? Vous adapter aux évolutions de votre poste ? Changer d'orientation ? Gérer la fin de votre carrière professionnelle ? La formation professionnelle est une réponse.

La prise en charge financière de vos formations peut-être totale ou partielle en fonction des critères de financement imposés par votre OPCO.

Les Opérateurs de compétences sont des organismes agréés par le ministère du Travail dont le rôle est d'accompagner, de collecter et de gérer les contributions des entreprises au titre du financement de la formation professionnelle.

# **OPCO ORGANISÉS PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS**

Afdas, Atlas, Ocapiat, Uniformation, Constructys, L'Opcommmerce, Akto, Opco2i, Opco Mobilités, Opco EP, Opco Santé

https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco

### PRISE EN CHARGE DES TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants	
Activité principale (selon le code NAF)	Fonds d'assurance formation
Profession libérale	Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux (FIF-PL)
Profession libérale médicale	Fonds d'assurance formation de la profession médicale (FAF-PM)
Commerçant et dirigeant non salarié du commerce, de l'industrie et des services	Association de gestion du financement de la formation des chefs d'entreprise (Agefice)
Artiste auteur	Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs (AFDAS)
Artisan, chef d'entreprise inscrit au répertoire des métiers (RM) et auto-entrepreneur artisan non inscrit au RM	Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprises artisanales (FAFCEA)
Exploitant agricole et chef d'exploitation forestière	Fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant (Vivéa)
Professionnel de la pêche : conchyliculteur, chef d'entreprise de cultures marines	OPCO Ocapiat

### DEMANDE DE FINANCEMENT

Il vous sera demandé de compléter un formulaire de demande de prise en charge, accompagné des documents suivants :

Programme de la formation, devis correspondant et convention de formation

AMACOACH 09 52 00 93 60 - 06 95 38 06 31 contact@amacoach.com